

LIFFOL-LE-GRAND

BULLETIN MUNICIPAL 2025



MAIRIE de



27, rue de l'Orme 88350 LIFFOL-LE-GRAND

Tél : 03.29.06.60.25

E-mail : mairie@liffol-le-grand.fr

Le mot du Maire



Chers administrés,

Alors que l'année olympique s'achève, laissant à chacun le souvenir des nombreux défis relevés, 2025 s'annonce et nous l'espérons aussi dynamique, festive et heureuse.

Au terme de cette année 2024, j'ai une pensée particulière pour toutes les personnes qui ont vécu dans la souffrance, dans le besoin, et ai une profonde sympathie pour toutes les familles qui ont perdu un être cher.

Je souhaite que nos regards se tournent vers la nouvelle année. J'adresse mes vœux à celles et ceux dont le travail et la présence, plus ou moins discrète, œuvrent au quotidien pour notre bien-vivre, avec constance et sérieux.

Je salue l'engagement, le dévouement du personnel communal et de tous les acteurs de la qualité du cadre de vie. Équipements publics, écoles, garderie, crèche, santé, aide à la personne, transport, logement, maisons de retraite, sécurité, secours, culture, environnement, propreté, solidarité et lien social demeurent au cœur de nos préoccupations. J'exprime à l'ensemble de ces acteurs toute ma gratitude.

Tous mes vœux également aux acteurs économiques pour votre dynamisme et votre capacité de résilience. Chefs d'entreprise, commerçants, artisans, agriculteurs, vous créez des richesses qui participent au développement de notre territoire.

Une bonne année à toutes nos associations qui entretiennent avec enthousiasme et passion cette vie locale si importante. Merci à vous, responsables et bénévoles pour le temps passé si généreusement. Vous contribuez aux loisirs, aux temps libres, au bien-être et à la culture pour le plaisir et le divertissement de toutes les générations. Vous êtes des artisans de la vitalité communale.

Votre conseil municipal uni et motivé ne manque pas d'idées et travaille sans relâche au sein de la commune, mais aussi de l'intercommunalité, pour l'équilibre du cadre de vie dans une nature préservée. Le charme de la ruralité doit se conjuguer avec l'essentiel des services de proximité. J'adresse mes vœux les plus chaleureux à toute l'équipe municipale, aux membres du CCAS et du conseil municipal des enfants et des jeunes qui dessinent notre avenir avec énergie.

Dire le vrai ne suffit pas, il faut aussi dire le juste !

Pour dire le vrai, je vous souhaite mes meilleurs vœux de prospérité, de réussite dans vos projets, mais surtout une santé préservée pour cette nouvelle année 2025.

Pour dire le juste, j'ajoute que nous n'avons certes pas toujours prise sur l'évolution de notre santé ou la fatalité des événements. Mais pour presque tout le reste, la clef du bonheur et d'un avenir enthousiaste reste dans nos mains. Il nous appartient par nos choix, nos actions et nos comportements d'ouvrir la porte qui relie l'espérance à la réalité.

Avec toute mon amitié,

Cyril VIDOT

Maire de Liffol-le-Grand



Etat Civil 2024



Mariages :

DEDOME Jérôme & TOUSSAINT Joëlle
PERRIN Matthieu & PETITJEAN Clarisse
PUIILLAT Frédéric & JACQUOT Marie-Lise
BOUTTE Olivier & MALIVERNEY Johana
CAPELLE Mathieu & LEBLANC Alice-Anne
GIAMPETRUZZI Dionizio & GALY-ACHE Corinne

PACS :

MARCHESSEAU Loïc & JANEL Mélanie
KALETA Christophe & FERON Marjorie
TROMMENSCHLAGER Matthias & VASLON Océane
NICOLAS Julien & ADENOT Elodie
LARRIERE Marie & BRÉGIER Alizée
LAPRE Romain & QUINOT Léonie
BOLOGNINI Mickaël & SCHMITT Déborah
HUIN Ludivine & HEYOB Joffrey
HANCE Aurélien & MALIVERNEY Marine

Décès :

GEOFFROY Françoise, née PREVOT Le 07 janvier
PICHON André Le 11 janvier
PRÉVOST Christian Le 18 janvier
DUBOIS Marcelle, née SCHUCK Le 21 janvier
BERNOT Catherine Le 26 janvier
MOUGEL Louis Le 27 janvier
GILLET François Le 27 janvier
SANCHEZ Albalat, née Hernandez Desamparados Le 05 février
CAUSIN Jean-Marie Le 07 février
MOUZON André Le 19 février
HENRIOT Joël Le 01 mars
LORIN Pierre Le 04 mars
FÈVRE Roland Le 06 mars
REGAUDIE Bernadette, née JACOBI Le 16 mars
DESNOUVEAUX Anne-Marie, née FURGAUT Le 27 mars
GILLET Jacques Le 03 avril
BOGARD Christiane, née FERRY Le 13 avril
THOMAS Andrée, née PÉREZ Le 26 avril
PRIMARD Geneviève, née HUSSON Le 30 avril
TRANCHET Pierre Le 30 avril
ROGER Ginette, née DELAITRE Le 12 mai
COURTEAUX Jeannine, née VOUTON Le 26 mai
MARCHESSEAU Colette, née MATHIOT Le 30 mai
TASSÉ Jacqueline, née BODINIER Le 06 juin
RIMBERT Maryvonne, née MASSÉ Le 17 juin
BENOIT Marguerite, née BASTIEN Le 22 juin
ROITEL Marie-Odile, née RAGUÉ Le 24 juin
LAGNY Denise, née LECLERC Le 25 juin
STEFANI Giovanni Le 02 juillet
LOZNIOWSKI Bruno Le 09 juillet
VARIN Jean Le 12 juillet
PERRIN Henri Le 15 juillet
BECK Chantal, née DE CONTET Le 25 juillet
CARPENTIER Edith, née RICHOUX Le 28 juillet

Renouvellements de voeux de mariage :

60ème anniversaire : DUPONT Alain & COLIN Annie
50ème anniversaire : BLANDIN Daniel & MORLET Jeannine
30ème anniversaire : THEVENY Bruno & HOUQUE Virginie

Jardins
de naissance

Naissances :

JUNG Yolandie Le 31 janvier
CAQUARD CARMANTRAND Ayden Le 03 mars
SANCHEZ DELIGNE Attilio Le 18 mars
EHRET Emy Le 08 mai
EHRET Lucy Le 08 mai
HOFFMANN Victoire Le 28 juin
HOFFARTH Lila Le 09 Juillet
BOLOGNINI Lizio Le 24 septembre
NIFFENEGGER Adèle Le 23 octobre
CLEVY Côme Le 06 novembre
JOLY Ezio Le 11 novembre



JANNEL Françoise, née CATTANT Le 01 août
HERBELOT Guy Le 25 août
MASSON Corinne, née LECLERC Le 26 août
DUCCESCHI Chantal, née GARDEUX Le 31 août
GILLE Christiane, née GAILLOT Le 04 septembre
LANGARD Jeanne, née ANDRIEUX Le 14 septembre
LAURENT Cécile, née GEOFFROY Le 16 septembre
THEVENIN Laurent Le 21 septembre
CHARNOT Eliane, née LAMOTTE Le 26 septembre
PETITDIDIER-LESIN Andrée, née MERCIER Le 30 septembre
BOULANGER Simone, née DENY Le 06 octobre
DEMOISSON Lisa, née EGGER Le 11 octobre
GEOFFROY Isabelle Le 19 octobre
BARBOSA David Le 20 octobre
HIENNE Jean Le 24 octobre
PIERRE Ginette, née MILLOT Le 28 octobre
MASSON Roger Le 04 novembre
KECA Suzanne, née DENIS Le 07 novembre
LABRUDE Betty, née KAYSER Le 09 novembre
ORY David Le 17 novembre
HAUTY Simone, née MARTIN Le 05 décembre
FURGAUT Roger Le 12 décembre
SEELIG Claude Le 13 décembre
LECERF Régis Le 16 décembre
ADAM Andrée, née STEVENOT Le 17 décembre
GODARD Geneviève, née BERTRAND Le 22 décembre
GAUTHIER Ginette, née VARGAT Le 24 décembre
ARNOULT Maurice Le 30 décembre

Personnel communal



Suite à une demande de mutation, Astrid MALIVERNEY a quitté son poste à la fin du mois de juin 2024 pour intégrer le service technique municipal de Neufchâteau.

Titulaire d'un bac professionnel de technicienne conseil-vente en produits horticoles et de jardinage, elle occupait le poste d'agent technique en charge des espaces verts depuis février 2019.

Ses missions ont été remplies avec fougue et créativité, le fleurissement et la mise en valeur du paysage de la commune ayant été transformés par ses créations. Nous l'en remercions chaleureusement et lui souhaitons une excellente continuation auprès de nos voisins néocastriens.

Bienvenue à Cyril DEPOISSE qui a rejoint le service technique le 1er octobre pour le renforcer.

Engagé sous contrat aidé pour une durée de 12 mois, son éventail de compétences dans les métiers du bâtiment sera un atout pour la collectivité.

Il apportera également une aide précieuse au sein de l'équipe pour l'entretien des nombreux espaces verts de la commune.



Lucas DEFRAIN a intégré le service technique comme apprenti en espaces verts le 1er septembre.

Sous contrat d'apprentissage pour une durée de 24 mois et scolarisé au CFA de Roville-aux-Chênes, il a pour objectif d'obtenir un CAP de jardinier paysagiste.

Nous lui souhaitons épanouissement et réussite dans cette formation qualifiante.

Mukaddes ARSLAN a été recrutée comme agent d'entretien au sein de l'école élémentaire de l'Orme depuis le 01 septembre.

Elle bénéficie d'un contrat à durée déterminée pour remplacement d'un agent titulaire, pour un temps de travail de 17h00 hebdomadaires.

Nous la remercions pour son travail et son implication au service de la collectivité.



Recensement citoyen 2025



Du 16 janvier au 15 février 2025, le recensement de la population se déroulera dans notre commune pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi élaborer des projets pour y répondre.

Comment l'enquête sera réalisée ?

Pour vous informer, une lettre de la mairie sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis un agent recenseur recruté par la commune vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre lors de son passage à votre domicile. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus respectueux pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par l'agent recenseur à votre demande. Si vous n'avez reçu aucun document en janvier, merci de contacter la mairie au 03.29.06.60.25.

Les agents recenseurs pour 2025 :

- Monsieur Patrick HUMBLLOT
- Madame Marie-Laure PHULPIN
- Madame Jacqueline FESSLER
- Madame Evelyne BURTON
- Madame Michelle TRAN



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Acte civique obligatoire, le recensement permet de dénombrer la population officielle de la commune selon différents critères comme l'âge, la profession, le logement, les moyens de transport.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour :

- déterminer la dotation financière de l'Etat ; répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources nécessaires à son fonctionnement,
- définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin,
- identifier les besoins notamment en termes d'équipements collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc...), de commerces, de pharmacies, de logements.

Le dernier recensement de la population de Liffol-le-Grand a eu lieu en 2019.

Initialement prévu en 2024, il a été reporté d'une année en raison de l'épidémie de Covid-19.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03.29.06.60.25.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

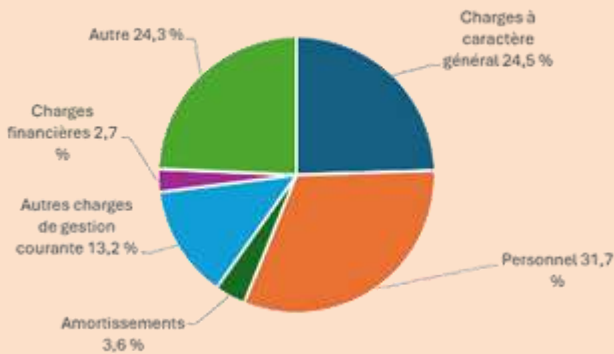
Finances

Budget primitif 2024 :



	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 290 293,26 €	2 921 406,10 €
RECETTES	2 290 293,26 €	2 921 406,10 €

Dépenses de fonctionnement BP 2024



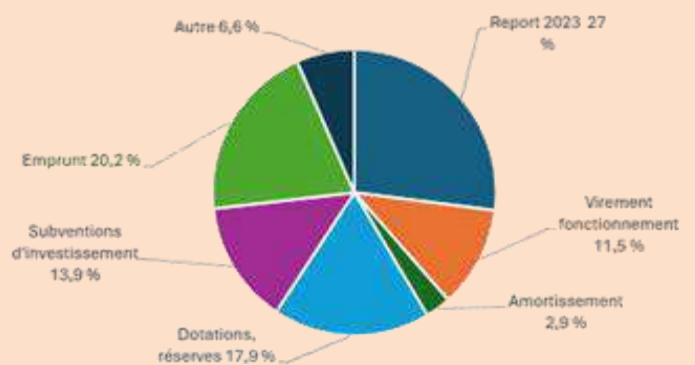
Recettes de fonctionnement BP 2024



Dépenses d'investissement BP 2024



Recettes d'investissement BP 2024



Visites

Structures de traitement des déchets d'EVODIA :



Les élus municipaux accompagnés de membres du conseil municipal des enfants et des jeunes se sont rendus à l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers située à Rambervillers.

Puis ce fut la découverte du centre de tri de la Maix à Chavelot qui valorise l'ensemble des déchets recyclables.

Ensuite visite à Giremont où sont triés et traités l'ensemble des textiles collectés principalement dans les bornes.

Les visites gratuites sont ouvertes à tout public, sur inscription.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet d'EVODIA www.evodia.org

Laboratoire de recherche souterrain de Bure :

Membres du conseil municipal et agents communaux se sont rendus sur le site du laboratoire de recherche souterrain de Bure.

Ils ont pu visiter les galeries construites à près de 500 mètres de profondeur sur environ deux kilomètres de linéaire.

Les installations souterraines qui seront creusées dans les années à venir seront conçues pour recevoir des milliers de mètres cubes de déchets radioactifs, de moyenne et haute activité, issus de centrales nucléaires françaises, de sites militaires ou d'installations médicales tout en assurant une sécurité sans failles pour les populations.



Nous remercions l'ensemble du personnel du laboratoire, et plus particulièrement les guides, pour leur accueil et leur pédagogie. Ils ont su répondre aux diverses interrogations et inquiétudes lors de cette visite très constructive.

Pour ceux qui souhaiteraient de plus amples renseignements et visiter les installations :

<https://meusehautemarne.andra.fr/landra-en-meusehaute-marne/installations/le-laboratoire-souterrain>

Commémorations 2024

Victoire des Alliés en 1945 – Cérémonie du 8 Mai :



L'Appel du 18 Juin 1940



La Fête Nationale – Cérémonie du 14 Juillet



La libération de Liffol-le-Grand – Cérémonie du 12 Septembre



Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix – Cérémonie du 11 Novembre



Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie – Cérémonie du 5 Décembre



Vie communale

Jobs d'été :



Comme tous les ans, des jeunes liffolois âgés de 16 à 18 ans ont été recrutés par contrat et soumis aux mêmes obligations que les employés municipaux et agents des structures qui les ont encadrés durant l'été.

Ce sont 4 garçons et 8 filles qui ont été employés au cours des mois de juillet et août 2024.

BLANDIN Marius, BOUCHARD Enzo, COTTRET Jade, DANDRE Ophélie, DIDIER Johana, DIDIER Sarah, GOUJON Lili-Rose, LAUNAY Maé, RENAUX Jules, SCHMITT Mélinda, SPILMONT Julie et VIALA Maëlys ont donc été retenus pour renforcer les équipes des services administratifs, du service technique, du service de l'entretien des écoles et du centre de loisirs.

Nouveau-nés :

A l'occasion de la fête des mères, parents et nourrissons ont été accueillis en mairie par les élus et membres de l'association Familles Rurales pour un moment de douceur avant remise de cadeaux.

Félicitations aux parents des 9 bébés nés entre mai 2023 et mai 2024 à qui nous souhaitons une vie pleine de joie et d'amour :

*LABRUDE Roxane
THOUVENOT Emy
ATTENONT Martin
DE LIBERALI Céleste
MARCHESSEAU Eva
MOUROT FOURMESTREAUX Naho
JUNG Yolandie
CAQUARD CARMANTRAND Ayden
SANCHEZ DELIGNE Attilio*



Félicitations aux parents et bienvenue aux petits arrivants !

Centenaire Liffoloise :



A la résidence du Pont du Gué, un hommage a été rendu à Madame Andrée ADAM, née le 9 novembre 1924 à Plombières-les-Bains, pour célébrer son centième anniversaire. Bien connue pour son dévouement, Madame Andrée ADAM embellissait le cœur de l'église par ses compositions florales issues de son propre jardin.

Elus, famille, résidents et personnel de l'EPHAD se sont retrouvés pour cette occasion spéciale.

Après un siècle d'existence bien remplie, Andrée s'en est allée en toute fin d'année. Sincères condoléances à sa famille.

Accueil des nouveaux résidents – Le 24 Mai 2024 :



La réception s'est tenue à la mairie. Elle a permis de présenter la commune, les diverses associations, et d'établir le contact avec les nouveaux habitants.

Il s'agit d'un moment d'échanges pour découvrir ce qui a motivé ces personnes en provenance de l'extérieur du territoire de la CCOV à s'installer à Liffol-le-Grand et pour les accueillir chaleureusement.

A cette occasion, un coffret de bienvenue leur est offert.

Il contient des informations utiles à la vie quotidienne, ainsi que quelques cadeaux utiles (gourde, porte-clés, stylos, entrées pour le cinéma, pour la piscine et pour les salles de spectacles).



13 et 14 Juillet :



Après les feux d'artifice et l'animation musicale au soir du 13 juillet, petits et grands ont profité des différentes activités et animations organisées pour les festivités du 14 juillet au parc des Vergères.

La cérémonie aux monuments aux morts s'est déroulée en présence de figurants en tenue d'époque.

Un grand merci aux bénévoles et associations qui ont largement contribué à la réussite de ces belles journées.



Fête patronale de la Saint Vincent :

Organisée en hommage au saint patron de la commune, c'est un moment de divertissement avec des animations pour petits et grands.

Une belle occasion de faire la fête avec les attractions foraines sans oublier le repas partagé avec les habitants conviés par la commune.

Cette année, elle aura lieu du 18 au 26 janvier 2025.



Repas des 29 janvier et 11 novembre 2024 :

Chaque année, deux repas dansants sont organisés à la salle des fêtes. En janvier à l'occasion de la fête de la Saint Vincent et le 11 novembre.

Y sont conviés les sexagénaires et plus, les personnes en situation de handicap ainsi que les membres d'associations locales.

Invités et musiciens partagent le fin menu et se laissent facilement entraîner par l'ambiance et la convivialité qui envahissent la salle des fêtes.



Diffusion du film "les grandes Gueules" :

Le 28 avril, après la diffusion d'un documentaire et d'archives inédites sur le tournage du film emblématique interprété par Bourvil et Lino Ventura, Jean-Pascal Voirin a présenté une conférence très passionnante à la salle des fêtes. A l'issue de celle-ci, la projection du film relatant le travail d'une scierie dans les Vosges a ravi le public.

Forum des associations :

Nouveauté 2024 : la tenue d'un forum des associations le 14 septembre !



De nombreuses associations comme le judo, le karaté, le football, le pilate, le badminton, la natation, le yoga, le scrabble, la musique, le patchwork, le musée, le cercle généalogique, le quad mais aussi les jeunes sapeurs-pompiers, l'aide aux devoirs et familles rurales étaient installées avec leurs stands autour du gymnase pour présenter leurs activités aux habitants.

Les membres des Amis des Vergères et du Comité des Fêtes étaient également présents pour assurer la buvette et la restauration.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont participé à l'animation de cette journée.



Rendez-vous en 2025 pour renouveler et développer cette action !

Informations culturelles

Musée d'histoire Bernard Counot :

Le musée d'Histoire Bernard Counot présente des collections issues de fouilles archéologiques effectuées sur un site gallo-romain local. C'est un lieu de rencontre pour tous les publics, dont les écoliers. Afin de donner envie aux visiteurs de revenir, des expositions temporaires y sont organisées fréquemment.



Entomologiste par passion, Mme Frédérique MARQUE nous a fait découvrir le monde du vivant sous d'étranges formes, présentant avec engouement une série de vivariums occupés par des tégénéaires, myriapodes, phasmes, blattes géantes, fourmis...

Jean-Marie GADAUT a présenté une très belle collection d'une centaine d'outils anciens.

Encore fallait-il reconnaître à quel métier correspond chaque outil, dont certains très insolites tel l'oscillomètre sphymomanomètre. Par chance, les réponses étaient répertoriées.

S'en suivirent l'exposition sur la libération du village en 1944 puis l'exposition des œuvres d'une trentaine de peintres ayant pour thème l'Ouest vosgien, ainsi que celles des écoliers.



Bibliothèque André Mouzon :

La médiathèque du centre culturel André Mouzon poursuit sa dynamique avec une fréquentation toujours en hausse.

En 2024, les partenariats se sont poursuivis avec l'accueil des classes de l'École de l'Orme, qui viennent le mardi matin pour un temps de lecture et d'emprunt de livres, de la crèche "Bisous Câlins" le mercredi matin pour un temps de lecture pour les plus jeunes, et du Relais Petite Enfance lors de rendez-vous réguliers.



L'année a également été rythmée par l'organisation de plusieurs animations :

- Le Printemps des Poètes s'est déroulé du 9 au 25 mars, avec une exposition de poèmes et de citations sur le thème de 'La Grâce'.

- Le 15 juin, le conte musical "Monki et le truc à musique" était proposé avec l'atelier "Premiers pas ensemble" de l'Ecole de Musique Intercommunale.

- Le 31 juillet, à l'occasion des 80 ans de la disparition d'Antoine de Saint-Exupéry, s'est déroulée une lecture de son œuvre "Le Petit Prince".

- En octobre et novembre, dans le cadre de l'événement "Rencontre avec l'Égypte", une exposition photographique collaborative, "Les Liffolois en Égypte", s'est tenue du 15 octobre au 30 novembre, tandis que des lectures de contes égyptiens étaient proposées les 23 octobre et 13 novembre, ainsi qu'un atelier marque-page "hiéroglyphes sur papyrus" le 2 novembre.

- Le 9 novembre, une découverte de la guitare, animée par le professeur de guitare Mickaël RUTISHAUSER et ses élèves, était proposée en collaboration avec l'École de Musique Intercommunale.

- Le 7 décembre, un atelier créatif sur la thématique de création d'un cadre décoratif « souvenirs de Noël » a été dirigé par Morgane LT Studio.



Depuis le mardi 3 décembre, les horaires de la bibliothèque ont évolué ! En effet, le mardi, cette dernière ouvre désormais ses portes à partir de 14 heures jusqu'à 18 heures 30. Les autres horaires restent inchangés : le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le samedi de 9 heures à 12 heures.

Conseil municipal des enfants et des jeunes

Le conseil municipal des enfants et des jeunes a été reconduit dans ses missions et après consultation, les membres du conseil municipal ont accepté de poursuivre leur engagement, leur implication et leur initiation citoyenne jusqu'à la fin du mandat en 2026.

En voici la composition : FIORINI Elio, SROKA Lucie, SROKA Solène, SROKA Quentin, GERARD Cloé, FEVRE Noé, MARTIN Lola, MARQUELET Simon, ROUYER Lola, TOPART-GIROD Louise, SIMON Emma, BOREL Aaron et KOEHL Jade.



Le début de l'année a été particulièrement intense avec l'organisation d'un voyage exceptionnel, le 5 mars 2024, à Paris, en remerciement de l'engagement de nos jeunes conseillers et de la commission jeunesse.

Ce fut une expérience incroyable, dès les premiers instants, lorsque les enfants ont aperçu la tour Eiffel au loin, les yeux émerveillés.

À leur arrivée au Sénat, ils ont été chaleureusement accueillis par Messieurs GREMILLET et HINGRAY, sénateurs des Vosges.

Au cours de la visite, les jeunes élus découvraient la splendeur du palais du Luxembourg dont la salle des conférences, la bibliothèque, la salle du Livre d'Or, la galerie des bustes ainsi que l'hémicycle et les tribunes. Ils assistaient également à la relève de la garde républicaine.

L'aventure ne s'arrêtait pas là pour cette journée riche en découvertes. Malgré la circulation et l'heure tardive, le bus poursuivait son périple vers les endroits emblématiques : le musée du Louvre, l'Assemblée Nationale, les Champs-Élysées, l'Arc de Triomphe et bien sûr, un arrêt devant la majestueuse Tour Eiffel.

De retour de ce merveilleux voyage, les enfants ont été inspirés par les jeux olympiques et ont décidé de réaliser une décoration spéciale : une chaise ornée des célèbres anneaux olympiques qui a trôné en bonne place sur l'espace public.

Ce projet a vu le jour grâce au talent de M. Xavier MARQUELET, membre du Conseil Municipal et de la commission jeunesse, bricoleur hors pair, ainsi que de M. François-Xavier BALTAZARD dirigeant de l'entreprise LAVAL qui a fourni les matériaux.



Sur proposition des jeunes élus, une structure à grimper a été installée dans le lotissement du Val de la Goulotte. Les réflexions se poursuivent pour l'aménagement du site avec la mise en place de végétaux, d'arbres fruitiers et la réalisation d'un terrain de pétanque.



Dès le mois de septembre, les enfants du conseil des enfants et des jeunes se sont lancés dans un nouveau projet ambitieux, la conception d'un char pour la Saint-Nicolas.

Découpage, peinture, décoration, tous ont travaillé avec sérieux, dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Grâce aux matériaux fournis par l'entreprise LAVAL, sous l'impulsion de M. et Mme MARQUELET, le char conçu avec passion a été dévoilé au public le 7 décembre.

A bord de leur création, les jeunes ont participé avec fierté au défilé de Saint-Nicolas organisé par la commune, leur offrant ainsi un moment inoubliable.

Sans manquer d'imagination pour la fin d'année, les membres du conseil ont élaboré un jeu destiné aux enfants qui, nous l'espérons, a plu à la majorité d'entre eux.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers ces jeunes conseillers pour leur assiduité, leur sérieux, leur participation active aux réunions et aux commémorations.

Leur motivation et leurs idées ne cessent de nous surprendre. Cet engagement demande un fort investissement de la commission jeunesse mais leur enthousiasme en vaut largement la peine.

Un immense merci à tous, petits et grands ! Les idées foisonnent déjà pour 2025 avec de nouveaux projets.

L'aventure continue !

merci!



Nos écoles

Kermesses de fin d'année scolaire :



Le 24 juin 2024, la traditionnelle fête de fin d'année scolaire s'est tenue à l'école maternelle.

Ce fut l'occasion d'admirer les travaux des enfants et d'écouter leurs chants.

Nous avons également célébré le départ des élèves de Grande Section, qui s'appêtent à entrer en CP.

À cette occasion, ils ont reçu un petit livre, un sac à dos et une serviette de piscine en guise de récompense.

Félicitations!

Les festivités se sont poursuivies le 30 juin dans une ambiance conviviale à l'école de l'Orme.

La commune a profité de cet événement pour féliciter les élèves de CM2 qui passent en 6e.

Ils ont reçu un sac contenant la traditionnelle calculatrice de collègue, une bouteille isotherme et un stylo.



Cette année, tous les enfants des écoles ont été gâtés avec un petit cadeau.

Les élèves de l'école maternelle sont repartis avec un sac à colorier, tandis que ceux de l'école élémentaire ont reçu une boîte contenant un stylo et un critérium.

Remise des brevets :



Cette année, nous avons encore tenu à féliciter les 45 élèves du collège Charles-Édouard Fixary qui ont brillamment obtenu leur brevet des collèges.

Lors d'une cérémonie républicaine organisée le 8 novembre 2024, nous leur avons remis une petite récompense en signe de reconnaissance pour leurs efforts.

Chaque élève a reçu un bon d'achat de 25 €, une bouteille isotherme et un diplôme.

Ce moment convivial s'est poursuivi par des échanges chaleureux autour d'un apéritif.

Expo peinture au musée :

Dès la rentrée scolaire, les élèves des classes de maternelle, de primaire, du collège ainsi que des classes de maternelle de COUSSEY ont été mis à contribution pour réaliser une exposition de peinture patronnée par M. Jean-Charles MOUGINOT et Mme Sylvie JOHANES.

Organisée sur une semaine, en partenariat avec le musée et GACVIE, elle a vu défiler les enfants accompagnés de leur famille pour partager ces créativité, sur le thème de la nature, soumises aux votes pour récompenser les plus réussies.



Budgets des écoles :

Pour les élus, nos écoles occupent une place essentielle. Afin de permettre aux écoliers de bénéficier de conditions de travail optimales, la commission scolaire, sous la responsabilité de Mme Isabelle CARRET-GILLET, est en relation permanente avec les directeurs d'écoles. Elle veille au bien-être des élèves dans un environnement éducatif de qualité.

Par année scolaire et pour chaque élève, sont allouées les sommes de 33,50 € pour l'école maternelle et de 63,00 € pour l'école primaire.

La dotation permet aux équipes éducatives d'octroyer à chaque élève, de manière identique, manuels et livrets scolaires ainsi que fournitures de première nécessité (stylos, cahiers, classeurs...). Cet avantage financier non négligeable pour les familles est une volonté de l'équipe municipale depuis plusieurs années.

Un budget de fonctionnement est élaboré tous les ans en fonction des besoins des établissements. Pour l'année scolaire 2023/2024, l'école maternelle a été équipée de trois ordinateurs en classe de grande section. Nous contribuons également à la mise en œuvre du projet « NEFLE » par les équipes éducatives afin d'aménager un espace sensoriel.

Pour l'école de l'Orme, deux ordinateurs portables ont été acquis en remplacement. La fourniture de bois a permis à l'AFPIA la réalisation de bancs dédiés à la lecture et disposés dans la cour. Des bancs et casiers ont également été installés dans le couloir.

La municipalité participe à hauteur d'un tiers du montant aux sorties scolaires, le reste étant pris en charge par les coopératives, les partenaires financeurs et les familles. C'est ainsi que pour 2024, des sommes de 600 € ont été attribuées à l'école maternelle et de 500 € à l'école de l'Orme.

Travaux réalisés

Eclairage public :

Le syndicat départemental d'électricité des Vosges qui détient les compétences investissement, entretien et extension de l'éclairage public a réalisé à la demande de la commune le remplacement de l'éclairage public du lotissement du Champey ainsi que l'extension et le renouvellement de l'éclairage public dans l'Impasse du 8 mai 1945. Les nouveaux éclairages de type LED visent à réaliser des économies d'énergie et surtout à sécuriser le cheminement des écoliers et des usagers.



Le montant des investissements est de 57 169 € HT, cofinancés par la commune (35 313 €), le conseil départemental et le syndicat d'électricité (21 856 €).

Vidéoprotection :



Le dispositif de vidéoprotection se développe sur la voie publique. De nouvelles caméras sont positionnées aux entrées de la commune, au carrefour du Caron, aux abords du collège Charles-Edouard Fixary, de l'école de l'Orme, de l'école maternelle et de la crèche. Elles visent à assurer la sécurité des personnes et des biens.

11 nouvelles caméras sont venues compléter celles situées en périphérie du gymnase, de l'église et sur la place d'Armes.

Le coût est de 91 447 € HT subventionné à 70 % par la région et l'Etat.

Travaux de voirie du quartier de la Gare – 1ère tranche :

Les travaux de réfection d'une partie de la rue Latérale, des rues de Bazoilles et du Champ Chatenois sont terminés. Chaussées, trottoirs, réseaux humides, mobilier urbain et végétalisation améliorent les axes circulants tout en préservant la sécurité des piétons et des cyclistes. S'ils ont été une source de gêne pour les riverains, ils offrent maintenant un cadre de vie agréable.

Le montant des travaux pour cette première tranche est de 651 852,00 € HT subventionné à hauteur de 162 963,00 € HT par l'Etat et 63 000,00 € HT par le département des Vosges.



Poste de transformation ENEDIS :

La commune s'est engagée dans un partenariat RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) avec ENEDIS pour la réhabilitation esthétique des postes de transformation électrique en cœur de village en favorisant le retour à l'emploi.

Le poste situé rue du Gué a été peint par du personnel de l'association chantiers services pour un montant de 1 758,00 € financé à 50 % par ENEDIS.



Restauration de la croix de sépulture du cimetière :

Par délibération en date du 16 février 1909, le conseil municipal acceptait la proposition de classement de la croix du XVII^{ème} siècle située dans l'ancien cimetière (autour de l'église).

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, cette croix de sépulture est classée monument historique le 14 mai 1909.

La stèle ornée de fleurs et rosaces supporte un entablement et deux consoles entre lesquelles figure la date du 4 mars 1666.



A droite et à gauche du Christ sur la croix, se trouvent les statuettes de Saint François d'Assise (saint patron des animaux) et de Saint-Nicolas, protecteur des enfants, coiffé de sa haute mitre.

Au dos de la croix, on voit la Vierge portant l'enfant qui tient une grappe de raisins. A sa droite Sainte Catherine d'Alexandrie avec la roue et l'épée, à sa gauche Sainte Barbe et la tour dans laquelle elle était enfermée.

Cette magnifique croix surmontait des sépultures. Déplacée au cimetière actuel (aménagé en 1849), elle est devenue propriété de la commune, suite à la disparition de la famille Girardin.

Exposée aux affres du temps, un entretien s'avérait nécessaire pour un coût de 2 354 € HT.

Travaux de voirie :

Dans l'attente d'un programme plus qualitatif sur le quartier des Avioux, l'entretien des voies de circulation endommagées a été effectué par la pose d'un revêtement bi-couche dans les rues de la Boye et de Champagne. Montant des travaux : 19 752,00 € HT.

Le même procédé a été utilisé afin de permettre aux riverains du chemin des Lochères un accès plus confortable, pour un coût de 7 897,00 € HT. La reprise et l'extension de l'éclairage public sur ce chemin est à l'étude auprès du syndicat départemental d'électricité.

Un engin spécifique tel que l'enrobeur projeteur (blow patcher) a permis la reprise en surface des chaussées dégradées sur la route de Fréville, les rues d'Alsace, de la Gravière, de la voie Saint Jacques, du Foulot et du Chemin Derrière la Ville pour un montant 17 250 € HT.

Terrain de foot municipal :

Des travaux d'entretien important devenaient nécessaires sur le terrain du stade « André Carbillet » afin d'améliorer sa praticabilité à l'occasion des entraînements et matchs de football.

A l'été et l'automne derniers, une entreprise spécialisée a procédé à la scarification, à l'élimination des mauvaises herbes, à l'amélioration du sol par épandage de sable, à l'aération et au semis de regarnissage pour un total de 4 363,00 € HT.

Ecole de l'Orme :

Des casiers ont été installés dans les couloirs de l'école de l'Orme. Ils permettent aux élèves d'y déposer leurs affaires.

Périscolaire et parc des Vergères :

La réalisation de deux dalles en béton, l'une à l'arrière du périscolaire « Les Galopins », l'autre à proximité du chalet des Vergères sont prévues pour la mise en place par les associations concernées d'abris de stockage de matériel.

Projets de travaux

Travaux de voirie du quartier de la Gare - 2ème tranche :

Le marché public de travaux pour la 2^{ème} phase des travaux sur le quartier Sud-Est de la commune fait actuellement l'objet d'un appel public à concurrence.

Prévus pour débiter à la fin du premier trimestre 2025, ces travaux devraient permettre la création d'environ 80 places de stationnement réparties à proximité de la salle des fêtes, sur la rue de Bazoilles, sur l'avenue de la Gare et à l'emplacement de l'ancienne bâtisse incendiée dite du Caron.

Voirie, trottoirs, réseaux humides seront traités. Les réseaux secs seront enterrés pour l'ensemble de l'avenue de la gare. La végétalisation ne sera pas oubliée afin d'améliorer le cadre de vie et d'apporter quelques espaces verts aux abords de la salle des fêtes.

Le budget prévisionnel est de 1 287 441 € HT subventionné à hauteur de 60 % (hors coût d'études, maîtrise d'œuvre, acquisition de parcelles et enfouissement des réseaux secs).



Plans non définitifs

Logement communal :

Un appartement est en cours de rénovation au premier étage de l'ancienne école des Tilleuls. D'une superficie de 67 m² et disposant de deux chambres, il sera prochainement proposé à la location.

Feux tricolores :



Afin de remettre les feux tricolores en service au carrefour de la rue d'Harréville et de la route départementale et d'accroître la sécurité à cet endroit, des travaux d'un montant de 27 362 € HT ont été validés. Le projet sera réalisé dès que les subventions seront octroyées.

Sans le soutien de partenaires financeurs, il sera inévitable de patienter afin d'inclure ce projet dans la troisième tranche de travaux de voirie.

Informations CCOV

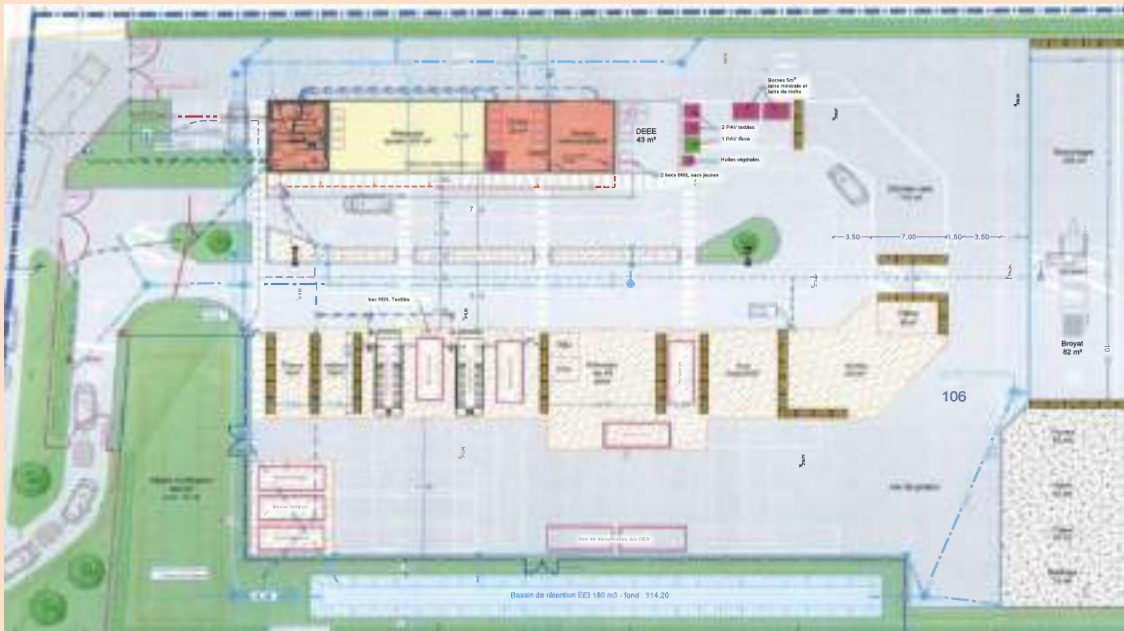
Création d'une déchèterie à Liffol-le-Grand :

La communauté de communes de l'Ouest Vosgien a acquis une parcelle de 13 000 m² sur la zone d'activité de la rue de l'Europe. La réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement impose des prescriptions particulières qui sont en cours d'instruction.

La conception de cette déchèterie « à plat » sans quai favorisera la sécurité des usagers tout en facilitant l'apport des différents flux par les particuliers et professionnels. D'autre part, elle comportera une zone de réemploi.

Marché public et travaux pourraient débuter courant 2025.

L'estimation du coût comprenant études et maîtrise d'œuvre s'élève à 1 345 101 € HT, subventionné à hauteur de 54 %.



Plans non définitifs

Rappel : Mise en place du Pass Déchèterie :

Obligatoire depuis janvier 2024 dans les trois déchèteries de Châtenois, Neufchâteau et Rainville, le dispositif mis en place permet de vérifier la provenance des déchets afin d'éviter de supporter les coûts de traitement de matières indésirables, issues d'autres territoires que celui de la CCOV. A ce jour, 60 % des foyers ont demandé leur « pass CCOV déchets ».

Vous n'avez pas encore le vôtre ? Créez-le en ligne sur le site www.ccov.fr / Suivez le lien dédié puis cliquez sur « demandez votre compte » et complétez les informations demandées (un seul compte par foyer ou par entreprise). Il vous suffira ensuite de confirmer en cliquant sur le lien reçu par e-mail (pensez à vérifier les spams). Si vous choisissez le e-badge, téléchargez l'application CCOV déchets et activez votre QR code, à l'aide du code reçu par e-mail.

Il vous est également possible d'en faire la demande au bureau France Services à LIFFOL-LE-GRAND (rendez-vous auprès de la mairie) ou à l'accueil de la CCOV à NEUFCHATEAU.

Conditions pour obtenir ce pass :

- Résider sur le territoire de la CCOV,
- Fournir une carte grise et un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Respecter le règlement (tri des déchets, consignes du personnel...).



Informations CCOV

Projet de nouvelle voie verte traversant Liffol-le-Grand :



Une convention vient d'être signée avec la SNCF afin de permettre la création d'une voie verte le long de la ligne ferroviaire entre Liffol-le-Petit et Neufchâteau sur une distance de 13,5 kilomètres.

Cette ligne étant neutralisée, il convient d'en demander la fermeture au vu d'un projet de développement des mobilités douces ou touristiques, puis solliciter les différents organismes pour mener les études réglementaires. Plusieurs années seront nécessaires pour obtenir toutes les autorisations avant de réaliser les travaux.

Réfection de la toiture du gymnase :

Durant l'été dernier, la toiture du gymnase a été remplacée suite à d'importantes infiltrations.

Montant des travaux : 110 300 € HT.

Revitalisation de la commune :

La commune de Liffol-le-Grand a été identifiée comme Bourg Structurant en Milieu Rural par la Région Grand-Est. Notre commune joue un rôle essentiel avec une véritable fonction de centralité en offrant notamment les principaux équipements, services et commerces. Malgré une politique volontariste de développement avec un rayonnement au-delà du territoire, menée conjointement avec la CCOV, notre commune est confrontée à une perte d'attractivité. Les conséquences de cette perte de dynamique démographique sont multiples et fragilisent un territoire bien plus large.

Durant l'année 2024, les habitants, les usagers, les commerçants, les associations et les acteurs locaux ont participé à l'étude de revitalisation afin de faire ressortir les atouts mais aussi les faiblesses de la commune, tout en exprimant leur ressenti et leurs aspirations pour la commune.

La finalité étant la mise en œuvre d'actions bénéfiques à l'ensemble des habitants pour renforcer le rôle central de la commune et améliorer le cadre de vie grâce à un projet global. Qui plus est, la collectivité pourra bénéficier de subventions supplémentaires pour certains projets.

Mobilité solidaire :

Pour les personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer, il est possible de solliciter le service « mobilité solidaire » présent sur notre territoire, pour des trajets indispensables de courte distance.

Afin de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, vous pouvez vous inscrire comme conducteur bénévole, étant précisé qu'un défraiement sera versé.

Pour tout renseignement, pour demander un transport ou pour s'inscrire en tant que bénévole, vous pouvez contacter le 03.72.60..05.10.



Portage de repas à domicile :

Afin d'accompagner les habitants de la commune, âgés de 60 ans et plus ou souffrant de handicap, la CCOV propose un service de portage de repas à domicile. Dans le cadre d'un marché public, le marché actuel est attribué au centre hospitalier de l'ouest vosgien.

Les repas froids sont conditionnés en barquettes individuelles scellées et micro-ondables. Une aide financière peut être octroyée par le CCAS au demandeur en fonction de son revenu fiscal.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec la mairie au 03.29.06.60.25

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :



Le PLUI à l'étude depuis plus de 10 ans va enfin voir le jour.

Suite aux différents arrêtés et après les enquêtes publiques, il devrait être mis en application au cours du premier trimestre 2025, après délibération du conseil communautaire et sous réserve de sa validation par les services du contrôle de légalité.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal remplacera le règlement national d'urbanisme (RNU) actuellement en vigueur sur notre commune.

Pour rappel, avant tous travaux, il est impératif d'en vérifier la conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur, qu'il s'agisse de travaux soumis à permis de construire ou à déclaration préalable.

Toute modification d'aspect des constructions, tel que remplacement de menuiserie extérieure, création d'ouvrant, toiture, façade, extension, abri annexe, clôture, piscine, etc... est soumise à déclaration.

Afin d'éviter toute infraction, il est fortement conseillé de prendre attache avec le service urbanisme de la mairie.

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

L'OPAH permet d'aider financièrement les propriétaires occupants pour leurs travaux visant à :

- L'amélioration énergétique des logements,
- L'adaptation des logements à une situation de handicap ou de vieillissement,
- Le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé.

Dans ce cadre, l'association SOLIHA Vosges a été missionnée par la CCOV afin de réaliser un accompagnement administratif, technique et financier personnalisé et tout cela gratuitement pour les bénéficiaires.

Conditions principales d'éligibilités aux aides :

- Être propriétaire,
- Le logement a plus de 15 ans,
- Ne pas avoir commencé les travaux,
- Réaliser un saut de deux classes énergétiques sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE),
- Réaliser à minima deux lots de travaux d'isolation et traiter la ventilation,
- Respecter des conditions de ressources.



Si vous dépassez le barème de ressources, vous pouvez tout de même prétendre à certaines aides.

Dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique mis en place par la CCOV, MM. Kevin LEOUEZ et Florent LANGLADE, Conseillers France Rénov', vous renseigneront sur les aides possibles ou questions relevant de la rénovation énergétique au 03.72.60.05.19 (uniquement de 13h30 à 17h30 le lundi, mercredi et vendredi 17h ou par mail k.leouez@solihavosges.fr).

Ce conseil peut être dispensé également aux petites entreprises du tertiaire souhaitant réhabiliter leurs locaux professionnels.



Des permanences SOLIHA Vosges sont également assurées par SOLIHA Vosges les 2èmes lundis du mois, de 10h à 12h à la Mairie de Liffol-Le-Grand.

Permanences uniquement sur rendez-vous : Contacter l'accueil de la mairie au 03.29.06.60.25 pour prendre un rendez-vous.

Centre Communal d'Action Sociale

Bons Loisirs :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a renouvelé sa démarche à destination des jeunes âgés de 3 à 16 ans domiciliés sur la commune. Un seul bon peut être attribué par enfant et par année scolaire.

L'objectif est d'apporter un soutien financier aux familles, mais aussi aux associations locales, tout en permettant aux enfants de découvrir et pratiquer une activité sportive. Calculé en fonction du quotient familial, le bon d'un montant de 25 à 50 euros est déduit de la cotisation de l'association à laquelle l'enfant adhère.

Après-midi récréatif à la salle des fêtes :

Encore un bel après-midi récréatif organisé par le CCAS en cette fin novembre. Après la découverte de la décoration automnale ajoutant de l'élégance à la salle des fêtes, les invités ont été rapidement plongés dans un univers de l'Europe de l'Est.

L'entrée en scène d'Anelya ROSLYAKOVA a captivé les regards sur les magnifiques et nombreux costumes traditionnels changés rapidement entre chaque numéro, mêlant arts du cirque et musique.

Dresser un furet et plusieurs chats n'est pas chose facile d'où l'originalité de ce spectacle.

Ensuite, dans un intense moment de légèreté et de beauté, un tourbillon de bulles colorées a transporté les rêves du public jusqu'à attirer un certain Michel bien connu au village qui s'est laissé envelopper par une bulle géante.

Pour le goûter, il était difficile de résister aux délicieuses bûches et brioches.

Changement de registre lorsque Monique THIVET a fait résonner son accordéon, les aînés ont aussitôt retrouvé leur jeunesse sur la piste de danse. Membre de l'association « la guinguette à Momo », les bénéfices engendrés par les animations musicales sont reversés pour l'éducation de chiens guides à destination de personnes malvoyantes.

Arrivés au terme de ce moment joyeux, les 160 participants emportaient avec eux une provision de bonne humeur et un bon d'achat d'une valeur de 25 euros à utiliser chez nos commerçants locaux.

Pour les personnes absentes, âgées de 68 ans et plus ou atteintes d'un handicap, ce bon d'achat leur a été distribué à domicile.

Après-midi récréatif dans les maisons de retraite :



Comme il est de coutume en fin d'année, le CCAS a offert un moment musical aux résidents des maisons de retraite de Saint Simon et du Pont du Gué, avec le couple d'artistes Bibi Milési et Allan.

La musique soigneusement choisie, évoquait des souvenirs précieux et des chants de Noël traditionnels, ce qui a rendu ces après-midis encore plus spéciaux.

Chaque résident a pu déguster un morceau de bûche avec quelques bulles et s'est vu offrir une jolie écharpe.



Informations diverses

Relais France Services :



Vous avez besoin d'aide pour toutes démarches administratives ou en ligne ? Le Relais France Services est là pour vous accompagner au sein des locaux de l'agence postale communale.

Demande de passeport, de carte d'identité, déclarations fiscales, carte grise, dossier de retraite, RSA, inscription pôle emploi, contact CAF, CPAM, création d'adresse mail, le relais France Service est là pour vous !

Uniquement sur rendez-vous les vendredis après-midi, auprès de l'accueil de la mairie.

Nouvelle adresse du Syndicat des Eaux de la Manoise :

Depuis août 2024, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Manoise a investi ses nouveaux locaux situés désormais au 5bis route de Bazoilles. Le nouveau siège social dispose d'un pôle administratif et technique permettant aux agents de travailler dans un cadre adapté et de recevoir les usagers sur un site fonctionnel.

Vous pouvez les joindre au 03.29.06.67.09 ou par mail sie.manoise@orange.fr



Marché hebdomadaire sur la Place d'Armes :

De nouveaux commerçants s'installent chaque jeudi matin sur la place d'Armes. Primeurs, charcuterie traiteur, pâtisserie, vêtements, etc... les bonnes affaires et la qualité sont au rendez-vous. N'hésitez pas à venir rencontrer ces sympathiques commerçants, dont certains viennent de loin pour vous satisfaire.

En reprenant des couleurs, le marché redevient une maille indispensable du tissu social.

Maison de santé :



Clémence Vaultot, fraîchement diplômée, vient de prendre ses fonctions de médecin généraliste au sein de la maison de santé. Nous lui souhaitons la bienvenue et la remercions d'ores et déjà pour son implication au sein de la communauté des professionnels de santé indispensable aux usagers.

Au cours du second semestre 2025, un quatrième médecin généraliste devrait confirmer son installation et compléter cette riche activité au cœur de notre maison de santé.

Projet privé d'aire de camping-car :

Un porteur de projet privé souhaite créer une aire de camping-car sur la commune. Celle-ci serait réalisée au niveau de la route de Joinville et comprendrait 24 places de stationnement.

Son aménagement sécurisé préservera l'atout environnemental naturel et paysager de ce site tout en constituant un atout économique et touristique pour la collectivité et le territoire.

Rue Hippolyte LAVAL :

La partie de la rue de la Corvée Manette qui était en double sens de circulation a été renommée durant l'été dernier rue Hippolyte LAVAL, en gage de reconnaissance du travail accompli par le fondateur de l'entreprise LAVAL et de son engagement comme maire de 1908 à 1929.



Eclairage public :



Pour faire de la transition écologique une réalité et viser à la sobriété énergétique liée au réchauffement climatique, des changements de mode de vie s'imposent à la collectivité territoriale mais aussi aux habitants.

Agir sur l'éclairage public, c'est participer à la réduction des consommations d'énergie et à la diminution des coûts. Celui-ci est donc maintenu jusqu'à 22h30 du dimanche au jeudi, jusqu'à minuit le vendredi, et demeure en fonction toute la nuit du samedi au dimanche.

Pour la période du 1^{er} juin au 15 août, il est totalement éteint hormis les samedis soir.

Ces ajustements concernent également la régulation des températures de chauffe des bâtiments communaux.

Demande d'attestation de logement vacant :



La taxe d'habitation est due pour les résidences secondaires habitables.

Toutefois, si le logement est vacant et vide de tout meuble, il est possible de bénéficier d'une exonération fiscale en prouvant son caractère inhabitable.

Pour ce faire, une demande d'attestation peut être adressée à la mairie avant le 14 février 2025 (délai de rigueur). Cette demande doit comporter l'identité et l'adresse principale du propriétaire, le numéro de téléphone, l'adresse mail ainsi que l'adresse précise de l'immeuble concerné par cette éventuelle exonération.

Dès réception, un rendez-vous sera programmé sur place avec un représentant de la commune pour constater la vacance des locaux. L'attestation sera délivrée à l'issue de la visite.

Recensement citoyen (militaire) :



Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous devez faire votre recensement citoyen dans les 3 mois qui suivent cette date.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir suivi la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen, un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire et pourrez alors voter.

La démarche est simple : vous devez vous rendre à la mairie avec une carte d'identité, un justificatif de domicile et votre livret de famille.

L'attestation de recensement est à conserver précieusement car aucun duplicata ne pourra être produit. Pour toutes inscriptions à des concours, vous devez présenter une copie de cette attestation.

Déclaration de démarchage à domicile :

Conformément à l'arrêté municipal du 2 novembre 2022, tout démarchage commercial doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de police municipale 15 jours avant sa date. Un formulaire est prévu à cet effet.

Le démarchage est autorisé uniquement après déclaration, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et est interdit les week-ends et jours fériés. Il fait l'objet d'une inscription sur un registre municipal.

Le registre permet un suivi précis des activités de démarchage commercial à domicile. Les administrés peuvent contacter la mairie pour dissiper leurs doutes ou signaler un démarchage physique frauduleux.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales.

Déclaration des chiens de 1ère et 2ème catégories :



Depuis le 1er janvier 2010, les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1) et de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un permis de détention délivré par arrêté municipal, sous peine de poursuites.

Toute demande doit OBLIGATOIREMENT être formulée auprès de la police municipale à l'aide d'un formulaire Cerfa accompagné des pièces justificatives requises.

Bruits de voisinage :

Quand vous entreprenez des travaux bruyants à l'aide d'appareils à moteur à domicile ou aux abords de votre résidence et de ses dépendances, vous devez respecter certaines contraintes afin de ne pas importuner vos voisins.

Les plages horaires suivantes sont à respecter :

- de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les jours ouvrables,
- de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les samedis,
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et les jours fériés.



Boîte à livres :

Accessible gratuitement aux horaires d'ouverture de la mairie, une boîte à livres est à votre disposition dans le hall d'entrée.

Le principe est simple. Vous déposez un ou plusieurs livres et vous pouvez en prendre un nombre équivalent.

Cours d'informatique :



Depuis la fin du mois de novembre, après une réunion préparatoire le mercredi 13 novembre en mairie, les cours d'informatique ont repris.

En moyenne, dix personnes participent chaque semaine pour se former à l'utilisation des ordinateurs, mais aussi, en fonction de la demande, des tablettes et smartphones.

Ces formations sont gratuites, mais nécessitent une présence régulière pour garantir des progrès.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'association A.D.C.I – Photo – vidéo – club qui est à l'origine de cette belle initiative.

L'environnement

Affouages :



En présence de M. Jean-Christophe TOUSSAINT, agent de l'ONF, de M. Gérald AUZEINE, adjoint à la forêt et des chefs de file, le marquage des lots d'affouages a été effectué en novembre.

107 parts pour 86 affouagistes ont été proposées au tarif de 55 euros, dans les parcelles 102 du Chênois, ainsi que les parcelles 3, 10, 20, 72, et 84 au grand côté puis tirées au sort.

Visite du Bois le Comte :

Le 26 avril, les élus étaient conviés par M. Thierry AUBERTIN, propriétaire de parcelles au bois le Comte, pour une visite de son domaine forestier et présentation de sa gestion forestière.

Coupes, régénération naturelle et plantations de nouvelles essences susceptibles de s'adapter aux évolutions climatiques rythment le quotidien. C'est avec passion qu'il a démontré sa conviction d'entretenir et de partager cette magnifique forêt.

Nous le remercions pour son accueil.



Travaux d'entretien de la Saône :



Afin de faciliter l'écoulement du cours d'eau, un nettoyage a été entrepris pour évacuer déchets et embâcles le long des berges, à l'arrière des pâquis communaux jusqu'à la station d'épuration.

Ces prestations ont été réalisées par l'association Chantiers Services pour une dépense de 6 600 €.

Courant 2025, la communauté de communes de l'ouest vosgien doit en poursuivre l'entretien depuis la station d'épuration en direction de Villouxel.

Cadre de vie :

Vous aussi, citoyennes, citoyens, petits comme grands, êtes acteurs de la propreté et du cadre de vie du village. Quelques règles sont à respecter : Les arbres, arbustes et haies doivent être élagués ou taillés, à la diligence des riverains, hors période d'interdiction, à l'aplomb des limites de voies publiques. La gêne occasionnée au passage des piétons sur les trottoirs et le manque de visibilité nuisent à la sécurité.

Nos agents techniques ne peuvent tout gérer. Vous pouvez dès lors leur faciliter la tâche en désherbant, en ramassant les feuilles mortes, en déneigeant le trottoir devant votre habitation ou votre commerce. Chaque hiver, ces agents assurent le déneigement des voiries communales (voies de circulation, trottoirs devant les espaces publics). Participons tous, par nos petits gestes, au bien-être dans notre village.

Chasse :

Le calendrier de chasse pour les secteurs du Chênois, du Petit et du Grand Côté sont disponibles en mairie et consultable sur le site internet et sur la page Facebook de la mairie.

Cimetière :



L'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires et la volonté de préserver l'environnement ont conduit à améliorer l'entretien du cimetière avec une technique d'engazonnement pour revégétaliser les allées.

L'utilisation d'engins mécaniques dans les inter-tombes est plus compliqué. C'est pour cela qu'il est demandé à ceux qui le peuvent d'y remédier en même temps que l'entretien des tombes afin de faciliter la tâche de nos agents.

Biodiversité et écosystèmes :

Supports de biodiversité, arbres et arbustes ont été plantés pour agrémenter la rue du 8 mai 1945 ainsi que les parkings du collège et de l'AFPIA.

Arbres fruitiers et jachère fleurie structurent et améliorent le paysage dans l'espace végétalisé situé en bordure du passage piétonnier entre le parking de l'école de l'Orme et la rue de la Croisette. Ces investissements ont coûté 3 700 € HT.

La trame verte et bleue consiste à préserver et restaurer des couloirs écologiques, dans les espaces naturels sensibles, pour que les espèces animales terrestres et aquatiques puissent circuler et se reproduire.

A ce titre, la CCOV a mandaté l'association LOANA pour la création, la restauration et l'entretien de haies et de mares le long des chemins de la Queue des Taureaux, de la Goulotte, de la Racine.



Collectes des déchets (ménagers, recyclables et végétaux) :



Selon le calendrier de collecte, pensez à sortir votre bac à ordures ménagères et vos sacs jaunes la veille de la collecte et à rentrer les bacs après le passage du camion.

Le calendrier de collecte est consultable sur les sites internet de la communauté de communes de l'Ouest Vosgien et de la mairie.

Il a été distribué dans les boîtes aux lettres et est disponible en mairie au format papier si besoin.

Sites de compostage :



Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC impose le tri des biodéchets à la source, c'est à dire les produits alimentaires issus de la préparation et des restes de repas.

Pour permettre cette transition, la commune met à votre disposition des sites de compostage partagé mais vous pouvez également faire l'acquisition d'un composteur individuel à tarif préférentiel.

Six composteurs partagés sont répartis en différents secteurs de la commune : rue du 8 mai 1945 (parking école / périscolaire de l'Orme), rue Neuve (parking école maternelle), rue du Champ Chatenois, rue de Joinville, rue de Lorraine et dernièrement au niveau du Fer à Cheval.

Vous pouvez y déposer fruits et légumes crus, cuits et épluchures, restes de repas (sauf viandes et poissons), marcs de café, à l'aide de bio-seaux disponibles en mairie.

Ne doivent pas être déposés dans les bacs : sacs plastiques, coquilles d'œuf et de mollusque, litière d'animaux.

Animations de fin d'année

Loterie de Noël : Le calendrier de l'Avent

La commission des animations était heureuse de vous proposer, sur le thème du calendrier de l'avent 2024, une tombola pleine de surprises pour un mois de décembre magique.

Distribués à chaque foyer, les coupons de participation, à déposer dans la boîte aux lettres du père Noël, ont permis aux 24 gagnants tirés au sort de réceptionner leur cadeau. Cette tombola d'une dotation de 700 € était réservée aux habitants âgés de 16 ans et plus.



Enigmes de Noël :



Les enfants de moins de 16 ans n'étaient pas oubliés ! Un jeu organisé par le conseil des jeunes et la commission jeunesse leur était destiné en fin d'année.

Les bulletins d'inscription papier étaient distribués à l'école maternelle, à l'école primaire ainsi qu'au collège.

Classés selon des critères préétablis, les heureux gagnants ont reçu leurs récompenses d'une valeur totale de 250 €.

Fête de la Saint-Nicolas :

Personnage emblématique de Lorraine, le saint patron des enfants et le terrifiant père Fouettard étaient au rendez-vous en ce samedi 7 décembre.

Sur la place d'Armes, petits et grands étaient conviés pour déguster chocolat et vin chauds avant la distribution de ballons.

Peu à peu, la parade se constituait de musiciens, majorettes, membres de l'association rythme et danse, de Leschanges Liffolois et du char réalisé par le conseil des jeunes, sans oublier celui de Saint-Nicolas, paré de ses plus belles illuminations.



Défilé organisé par la collectivité dans les moindres détails, le cortège s'élançait pour animer les rues du village, suivi par deux cavaliers dont les montures ornées de lampes lucioles apportaient une note galactique.

Retour au chaud à la salle des fêtes pour la fin de cet événement convivial avec la distribution de gourmandises aux enfants.

Un grand bravo à tous les participants qui ont œuvré pour ces festivités de fin d'année. Soyez-en remerciés.

Chocolats :

Les enfants des écoles maternelle et élémentaire ainsi que leurs enseignants, le personnel de la crèche, du périscolaire et les bambins, sans oublier les agents communaux, le conseil des jeunes, les EHPAD, les sapeurs-pompiers volontaires et les JSP, les agents de services publics et administratifs de la commune ont été remerciés avec des friandises chocolatées.

Calendrier Salle des Fêtes 2025

Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 M	2 M	3 M	4 M	5 M	6 M	7 M	8 M	9 M	10 M	11 M	12 M	13 M	14 M
		Royal Thai Boxing			EPS - Ben de Sang					Simoncoeur			
1 J	2 J	LOTO								LOTO			
1 V	2 V	C.D.F - Colette											
3 J	4 J												
4 M	5 M												
5 J	6 J												
6 V	7 V												
8 M	9 M												
9 J	10 J												
10 V	11 V												
11 M	12 M												
12 J	13 J												
13 V	14 V												
14 M	15 M												
15 J	16 J												
16 V	17 V												
17 M	18 M												
18 J	19 J												
19 V	20 V												
20 M	21 M												
21 J	22 J												
22 V	23 V												
23 M	24 M												
24 J	25 J												
25 V	26 V												
26 M	27 M												
27 J	28 J												
28 V	29 V												
29 M	30 M												
30 J	31 J												
1 M	2 M												
3 J	4 J												
5 V	6 V												
7 M	8 M												
9 J	10 J												
11 V	12 V												
13 M	14 M												
15 J	16 J												
17 V	18 V												
19 M	20 M												
21 J	22 J												
23 V	24 V												
25 M	26 M												
27 J	28 J												
29 V	30 V												
31 M													

<p>DON DU SANG</p>	<p>EVENEMENT organisé par la commune</p>	<p>EVENEMENT ASSOCIATION</p>	<p>LOTO</p>
---------------------------	---	-------------------------------------	--------------------

